

Promouvoir l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires

Investir autrement dans l'agriculture à grande échelle au Sénégal

NOTE N°2

Ndéye Yandé NDIAYE

Juriste, Responsable des programmes fonciers à IPAR

Oumar WATT

Sociologue, Assistant de Recherche à IPAR

Supervision et coordination :

Dr Cheikh Oumar BA

Directeur Exécutif d'IPAR

AVRIL 2025

1. Contexte

Les investissements agricoles, jouent désormais un rôle de plus en plus important dans les activités économiques des pays en développement, toutefois, malgré leur potentiel et, parfois, leur réelle contribution à l'amélioration des conditions de vie des citoyens, les investissements agricoles posent, en maints endroits, d'importants problèmes qui ont des effets sur l'environnement et le bien-être des personnes vivant dans leurs zones d'intervention. D'où la nécessité d'une promotion plus marquée des investissements agricoles dits responsables qui se distinguent par une série de caractéristiques clés qui les rendent bénéfiques à la fois pour l'environnement, les communautés locales, et les investisseurs à long terme (Pretty et al, 2018 ; Tiftonell et Giller, 2013).

Les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (CSA-IRA), approuvés par les membres du Comité de la sécurité alimentaire mondiale en 2014, offrent une approche multipartite, holistique et consensuelle visant à renforcer les systèmes de gouvernance pour des investissements agricoles responsables

Afin d'éclairer les décideurs politiques et les investisseurs sur les voies d'un développement agricole plus responsable et inclusif au Sénégal, l'IPAR a réalisé une étude pour analyser en profondeur les pratiques d'investissement agricole au Sénégal, à la lumière des principes CSA-IRA. Et ce, en examinant les expériences de huit (8) entreprises agro-industrielles implantées dans sept (07) communes localisées dans trois zones agroécologiques (Niayes, vallée du fleuve Sénégal et bassin arachidier). La collecte de données a été réalisée auprès de plus de 300 acteurs (services déconcentrés, élus locaux, agro-industriels, populations et société civile).

Cette étude avait pour ambition de servir de catalyseur d'actions concrètes vers des systèmes agricoles durables, équitables et résilients au Sénégal. Elle a révélé :

- ▶ Les complexités et les défis liés à l'implantation d'agrobusiness dans les zones rurales et un écart significatif entre les principes CSA-IRA et leur application concrète sur le terrain ;
- ▶ Les tensions et conflits résultant d'une prise en compte insuffisante des préoccupations des populations locales (accès à la terre, emploi et protection de l'environnement) ;
- ▶ L'impact mitigé des activités des entreprises agricoles sur le développement économique local, l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes ;
- ▶ Les impacts négatifs de certaines pratiques agricoles intensives sur la biodiversité, la qualité des sols et des eaux (enjeux environnementaux et gestion durable des ressources naturelles).

A suite de cette étude, tenant compte du rôle stratégique du secteur agricole dans l'agenda pour une transformation structurelle de l'économie sénégalaise, les parties prenantes du secteur agricole notamment les services de l'Etat (MASAE, DGPPE, ARM, etc.), la société civile (CNCR, AJS, ENDA Energie, ENDA Pronat, FSS, CVCS, AJE, RAPEA, etc.), les collectivités territoriales (Mont-Rolland, Fimela, Palmarin Facao, Nguéniène, Sandiara, etc.), le secteur privé national (CCIAD, CIS, etc.) et international (ICS, GCO, WAF, GDS, Produmel, etc.), le monde universitaire et de la recherche (NELGA Afrique de l'Ouest, IPAR) se sont réunis au cours d'un atelier à Saly pour échanger sur des orientations visant à définir une nouvelle vision de l'investissement agricole à la lumière des principes CSA-IRA. Les acteurs ont ainsi recommandé un changement d'approches d'investissement agricole au Sénégal, basée sur une participation accrue des communautés locales et un engagement renforcé des entreprises envers le développement durable. Les recommandations formulées visent à promouvoir des investissements qui contribuent véritablement au développement économique tout en préservant les intérêts sociaux et environnementaux des communautés locales et en assurant des retours financiers pour les investisseurs.

C'est dans ce contexte qu'est élaborée cette présente note visant l'élaboration de politiques agricoles favorisant d'une part un environnement propice à l'investissement dans le secteur agricole et d'autre part la résilience et la durabilité des systèmes agroalimentaires pour une amélioration de la production, de la nutrition, et des conditions de vie des communautés.

2. Pourquoi intégrer les principes csa-ira dans les politiques publiques ?

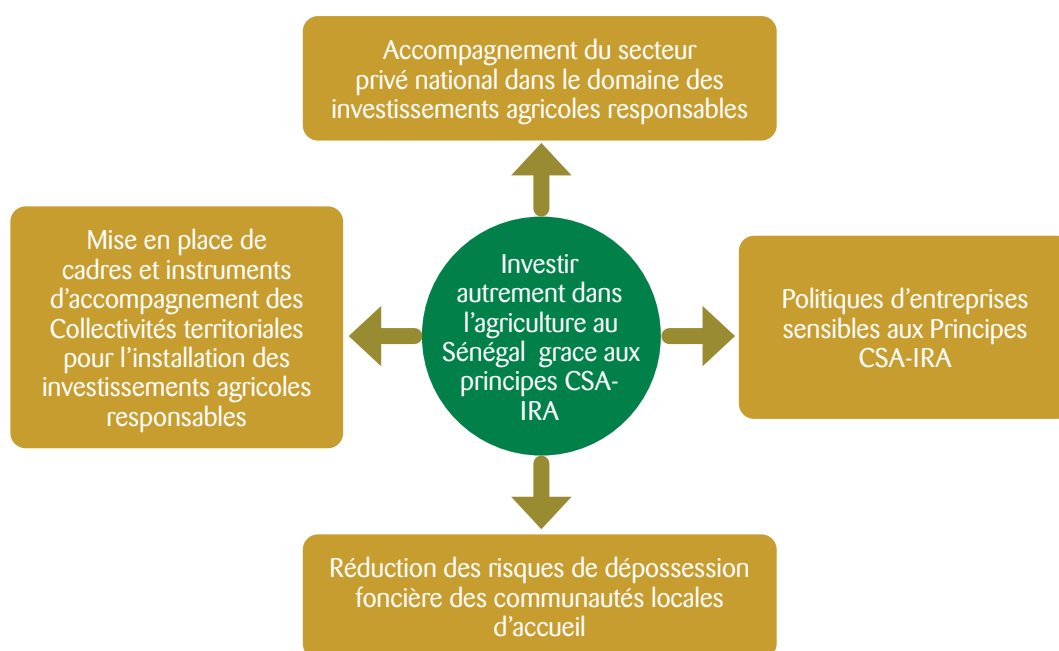
L'intégration des principes CSA-IRA dans les politiques publiques facilitera la mise en place de systèmes de productions agricoles qui respectent les droits fonciers légitimes des communautés, protègent l'environnement, assurent une répartition équitable des bénéfices économiques tout en garantissant des retours d'investissement

plus rentables et durables pour les investisseurs. In fine des politiques orientées vers des investissements plus responsables dans l'agriculture faciliteront :

- ▶ Productivité agricole et développement économique local ;
- ▶ Contribution à la sécurité et à la souveraineté alimentaire ;
- ▶ Respect des droits fonciers légitimes des communautés ;
- ▶ Environnement propice à l'investissement et retours financiers plus rentables et durables ;
- ▶ Protection de l'environnement et des écosystèmes naturels.

Quatre principaux axes pourront servir de levier pour soutenir l'opérationnalisation des principes dans les politiques publiques et celles des entreprises à savoir :

- ▶ L'accompagnement du secteur privé national dans le domaine des investissements agricoles responsables ;
- ▶ La mise en place de cadres et instruments d'accompagnement des Collectivités territoriales pour l'installation des investissements agricoles responsables ;
- ▶ La réduction des risques de dépossession foncière des communautés locales d'accueil



AXE N°1

Accompagnement du secteur privé national dans le domaine des investissements agricoles responsables

Dans la Stratégie Nationale de Développement 2025-2029 adossée à la vision 2050, l'État prévoit de s'appuyer, en partie, sur la Stratégie nationale de Développement du Secteur privé et de la Promotion des Investissements (SNDSPI) pour améliorer l'environnement des affaires, l'attractivité et la compétitivité du Sénégal et des pôles régionaux. Dans une logique endogène, l'option stratégique devra s'appuyer sur :

- ▶ Une production agricole tirée par les exploitations agricoles familiales et les investissements agricoles avec une préférence pour le secteur privé national afin de tirer des retombées du dividende démographique ;
- ▶ Une transformation et une consommation locale des productions issues des investissements agricoles sans mettre en péril les exploitations agricoles familiales grâce au soutien de l'Agence de Régulation des Marchés (ARM) ;
- ▶ Le renforcement des entreprises nationales dans les investissements agricoles à travers :
 - i) la mise en place d'infrastructures structurantes (routes, aménagements hydro-agricoles, équipements, etc.) ; et

- ii) un environnement d'affaires favorable avec une fiscalité avantageuse et un meilleur accès au crédit à moyen et long terme ;
- Une institutionnalisation du Screening de pré filtrage avec une évaluation initiale des projets d'investissement sur la base d'outils harmonisés tel que la grille d'analyse des projets à incidence foncière, le guide pour la planification des projets d'investissement agricole, etc.

Le contexte de révision du code des investissements est un cadre favorable pour la prise en compte de ces différentes orientations.

AXE N°2

Mise en place de cadres et instruments d'accompagnement des Collectivités territoriales pour l'installation des investissements agricoles responsables

Une bonne insertion territoriale des investisseurs nécessite une adhésion des communautés d'accueil qui devra impérativement être le fruit d'un consentement préalable libre et éclairé et formalisé par la signature d'une convention sécurisée par le cadre légal en impliquant toutes les parties prenantes. Cet accord devra être clair et applicable et sécurisé par les autorités administratives pour favoriser un meilleur respect des cahiers de charges, des plans de gestion environnementales et sociales et des engagements avec les communautés. Afin de juguler l'asymétrie d'information d'avec les entreprises, il s'avère opportun de mettre en place des outils par un meilleur accompagnement des communautés.

Entre autres, il s'agira de :

- La mise en place d'un cadre légal contraignant pour le respect des engagements de toutes les parties prenantes quel que soit leur rapport de force. Ses engagements devront permettre le bien être des communautés locales, la durabilité environnementale et la génération de profits pour les investisseurs ;
- La mise en place par l'Etat d'une unité d'appui et de suivi des investissements à grandes échelles dans le secteur de l'agriculture pour suivre les productions, la création d'emploi, les prix et les incidences environnementales. Cette unité sera chargée d'accompagner les acteurs dans les négociations avec les entreprises et de procéder au reporting des activités des investisseurs du secteur agricole ;
- L'implication des parties prenantes au niveau des territoires (autorités administratives et conseil municipal) dans le processus d'agrément des investissements ;
- Le renforcement des capacités de négociation des collectivités territoriales et des communautés locales ;
- L'accessibilité et la disponibilité des projets d'investissement (superficie, modalités d'accès au foncier, les productions, marchés, emplois locaux attendus, durée, répercussions sur les activités agricoles et pastorales, modalités d'implication des populations locales, etc.) ;
- La signature des conventions entre investisseurs et communautés sous le contrôle de l'état après l'avis du conseil municipal pour favoriser un respect des cahiers de charges, des plans de gestion environnementales et sociales et des engagements avec les communautés ;
- La mise en place de cadres de concertation au niveau local (plateforme multi acteurs : autorités décentralisées et déconcentrées, société civile, investisseurs, etc.) pour le suivi de la prise en charge des engagements contractuels des investisseurs ;
- La mise en place d'un cadre référentiel (document cadre) sur la sécurisation du foncier, la protection des ressources naturelles et de l'environnement, les lignes directrices sur les partenariats en matière d'investissement agricoles.
- La promotion de modèles plus rigoureux de convention assortie d'évaluations périodiques (tous les 5 ans) avec prise en compte d'une RSE discutée et validée avec les communautés.

Ces différents mécanismes peuvent être envisagés dans la révision de la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), l'élaboration de la lettre de politique sectorielle du ministère en charge de l'agriculture.

AXE N°3

Réduction des risques de dépossessions foncières des communautés locales d'accueil

Les investissements dans le secteur de l'agriculture sont marqués ces 15 dernières années par des acquisitions à grande échelle de terres agricoles. Ainsi, il ressort un fort besoin de sécurisation des terres des communautés dans les processus d'accueil des investisseurs. En effet, les modes d'accès au foncier sont variés allant de la location de terre aux délibérations en passant par les accords de partenariat avec les communautés et les conventions verbales. La principale procédure d'accès à la terre par les agrobusiness reste la délibération qui demeure également un risque d'expropriation foncière souvent par voie de bail et de titre foncier définitif.

- ▶ Encadrer le mode d'accès des investisseurs au foncier afin d'anticiper sur le changement des droits sur les terres à l'issue des délibérations par les investisseurs. A cet effet, la réforme foncière à venir devrait permettre une ouverture de la Commission de contrôle des opérations domaniales (CCOD) à d'autres acteurs (collectivités territoriales, société civile, secteur privé, etc.) ;
- ▶ L'introduction dans le décret d'application de la loi sur le domaine national d'une clause pour interdire la transformation des titres d'affectation en baux dans le secteur des investissements agricoles
- ▶ Mettre en place un cadre référentiel (document cadre) sur la sécurisation du foncier, la protection des ressources naturelles et de l'environnement, les lignes directrices sur les partenariats en matière d'investissement agricoles.
- ▶ Edicter des mesures de protection contre les risques liés aux transactions de terre à grande échelle et aux possibilités de faire évoluer les baux en titres définitifs.
- ▶ La réforme foncière envisagée dans le cadre de l'agenda national de transformation Sénégal 2050 est un cadre idéal pour concrétiser les orientations ci-dessus.

AXE N°4

Politiques d'entreprises sensibles aux Principes CSA-IRA

L'Etat devra favoriser un environnement propice à l'investissement et au retour, les agrobusiness doivent intégrer dans leurs politiques des stratégies leur permettant de mieux contribuer au développement économique et à la sécurité alimentaire à travers notamment :

- ▶ Une orientation de leur investissement vers un équilibre entre profits, impact socio-économique positif pour les communautés, protection et utilisation durable des ressources naturelles
- ▶ L'ouverture du capital des projets d'investissement aux communautés et aux collectivités territoriales sur la base de la valeur du foncier mobilisé respectivement à 10 et 30%.
- ▶ Une pratique concertée de la RSE avec les parties prenantes pour plus d'impact social
- ▶ Le développement d'approches d'investissements responsables et durables basées sur une meilleure intégration des Principes CSA-IRA, à travers une contribution à la sécurité alimentaire grâce à des pratiques agricoles durables et une participation accrue des communautés locales, et
- ▶ La mise en place d'un cadre de dialogue continu entre les entreprises et les populations locales pour : i) élaborer une politique RSE inclusive, intégrant les préoccupations économiques, sociales et environnementales des communautés ; ii) évaluer régulièrement l'impact des initiatives RSE et ajuster les stratégies en conséquence.

3. Conclusion

La mise en œuvre de ces 4 leviers permettra de mettre les bases pour engager une transition vers des investissements agricoles responsables qui permettront au-delà des profits financiers des entreprises d'aller vers une rentabilité économique pour les communautés dans le respect des équilibres écologiques et culturels. Et cela s'inscrit dans la droite ligne avec la Vision Sénégal 2050, une feuille de route ambitieuse visant à transformer le Sénégal en une nation souveraine, juste et prospère d'ici 2050. Et ce, à travers l'un des quatre (4) moteurs de croissance à savoir l'agriculture et les industries agroalimentaires à travers une intelligente cohabitation entre les investisseurs (avec une préférence nationale) et les exploitations agricoles familiales.

